

# JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

ON S'ABONNE :  
**Cahors**, bureau du Journal,  
chez A. LAYTOU, imprimeur,  
ou en lui adressant franco un mandat  
sur la poste.  
**PRIX DE L'ABONNEMENT :**  
LOT, AVEYRON, CANTAL,  
CORRÈZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE  
TARN-ET-GARONNE :  
Un an ..... 46 fr.  
Six mois ..... 9 fr.  
Trois mois ..... 5 fr.  
AUTRES DÉPARTEMENTS :  
Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr.  
L'abonnement part du 1<sup>er</sup> ou du 16

**PRIX DES INSERTIONS**  
**ANNONCES,**  
25 centimes la ligne  
**RÉCLAMES,**  
50 centimes la ligne  
Les Annonces et Avis sont reçus  
à Cahors, au bureau du Journal  
rue de la Mairie, 6, et se paient  
d'avance.  
— Les Lettres ou paquets non  
affranchis sont rigoureusement re-  
fusés.  
Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de  
la Mairie, 6.

**CALENDRIER DU LOT.**

DAT	JOURS	FÊTE.	FOIRES.	LUNAISONS.
2	Dim...	Trépassés.		☉ P. L. le 7, à 8 h. 54' du soir.
3	Lundi.	s. Marcel.	Cahors, Aynac, Bagnac, Marcihac, Rouquayroux, Martel.	☽ D. Q. le 15, à 11 h. 51' du soir.
4	Mardi.	s. Charles B.	Frayssinet.	☉ N. L. le 23, à 7 h. 43' du mat.
5	Mercre.	se Berthille.	Cénevières, Puy-l'Évêque, Carluet, Dégagnac.	☽ P. Q. le 29 à 11 h. 53' du mat.

L'abonné pour un an au *Journal du Lot* a droit à une  
insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 de réclames.  
Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames.  
Cette faveur n'est accordée que pour le département.

M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAF-  
FITE-BULLIER et Ce. place de la Bourse, 8, sont seuls char-  
gés, à Paris, de recevoir les annonces pour le *Journal du Lot*.

**L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE**

**SERVICE DES POSTES.**

DERN. LEVÉE DE BOÎTE.	DÉSIGNATION DES COURS.	DISTRIBUTION.
7 h. 30' du matin.	Paris, Bordeaux, Toulouse et le midi .....	6 h. 30 m. du s.
7 heures du soir.	Brives (Gourdon) .....	7 h. du m.
	Montauban, Caussade, Toulouse.	7 h. du m.
	Castelnaud-Montriat .....	7 h. du m.
10 heures du soir.	Figeac (Labenque, l'Aveyron) .. Fumel, Castelfranc, Puy-l'Évêque Cazals, St-Géry .....	6 h. 30 m. du s.

L'acceptation du 1<sup>er</sup> numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, 29 Octobre 1862.

Le *Journal du Lot* ne paraîtra pas  
Samedi, à cause des fêtes de la Toussaint.

**BULLETIN**

Une révolution vient de s'accomplir en Grèce.  
La dynastie d'Othon est détrônée. L'impopu-  
larité du roi, depuis l'insurrection de Nauplie,  
ne faisait que s'accroître, et l'opposition contre  
ce gouvernement devenait chaque jour plus vive.  
Le voyage que S. M. avait décidé dans les pro-  
vinces n'a pu conjurer la formation d'un gouver-  
nement provisoire qui décrète au nom du peuple  
et de la garnison le trône vacant.

Voici les renseignements que nous apporte une  
dépêche de Péra, 12 octobre :

- « A Athènes, dans la nuit du 23 octobre, une  
révolution a éclaté.
- » La troupe a fraternisé avec le peuple; un  
gouvernement provisoire a été constitué.
- » La déchéance du Roi et de sa dynastie a été  
prononcée.
- » Une assemblée nationale a été convoquée.
- » L'enthousiasme est général. L'ordre est  
maintenu.
- » Les insurgés reprochent à la dynastie de ne  
pas vouloir la grandeur et l'agrandissement de  
la Grèce.
- » Les chefs de l'insurrection appartiennent aux  
grandes familles du pays; ils sont partisans de la  
forme monarchique.
- » Le gouvernement provisoire a ordonné de  
concentrer des troupes à Vonitza, sur la frontière  
de la Turquie. »

La Porte, en apprenant les événements de  
Grèce, a décidé de maintenir l'armée sur le pied  
de guerre. On assure qu'elle a ordonné de con-  
centrer des troupes sur les frontières de l'Albanie,  
afin de surveiller la Livadie, province grecque  
très hostile à la Turquie.

Sans s'arrêter à la déclaration du nouveau  
ministre des affaires étrangères : « Que rien ne se  
rait changé à l'esprit de la lettre de l'Empereur,  
du 20 mai, concernant la question de Rome », la  
cour pontificale témoigne hautement sa satisfac-  
tion de la nomination de M. Drouyn de Lhuys.

**FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT**  
du 29 octobre 1862.

**ALICE**

NOUVELLE

12

**CHAPITRE VII.**

(Suite.)

Un délicieux silence succéda à ces paroles. Sûre de  
l'estime et de l'amour du comte et soulagée du poids de  
son triste secret, Alice respirait plus librement et levait  
sur Edmond un regard plein de gratitude. Et lui, qui  
n'entrevoit plus d'obstacle à leur bonheur, il la contem-  
plait avec autant d'amour que d'admiration.  
Tout à coup il lui saisit les deux mains, les pressa avec  
tendresse et murmura :

« N'est-ce pas, vous consentez maintenant à devenir

La reproduction est interdite.

Le cardinal Antonelli espère voir, très-prochaine-  
ment, la restauration du gouvernement romain  
dans l'Ombrie et les Marches.

En attendant, dit une correspondance, on  
voudrait que le gouvernement actuel du Pape fit  
quelque chose en faveur des 600,000 sujets  
qui lui sont restés. La résolution d'attendre qu'on  
lui ait rendu les provinces annexées au Piémont  
pour opérer les réformes projetées, ne paraît pas  
politique. Les hommes intelligents s'accordent à  
dire que l'administration de Rome ne peut rester  
dans l'état actuel; tout est paralysé, la municipa-  
lité est inerte. On dirait que personne ne s'occupe  
de la population; il en résulte que les plaintes  
vont croissant et que le gouvernement voit aug-  
menter le nombre de ses ennemis.

Le roi Victor-Emmanuel a accueilli la dépu-  
tation romaine chargée de lui présenter la *cista*  
*nuptialis* destinée à la reine de Portugal avec la  
bienveillance exempte d'affectation qui lui est na-  
turelle; il a adressé à chacun des députés de gra-  
cieuses paroles, et s'est informé avec intérêt de  
la situation de Rome. Il les a chargés de faire  
savoir aux Romains qu'ils peuvent compter sur  
lui; sur lui, qui prend une vive part à leurs dou-  
leurs, et qui persistera dans sa voie, sans se  
laisser arrêter par les difficultés, jusqu'à ce qu'il  
ait atteint le but.

On assure que Garibaldi a manifesté le désir  
d'être opéré par un chirurgien français, M. Né-  
laton. On annonce, en effet, que le célèbre pra-  
ticien, mandé auprès de Garibaldi, est parti  
hier soir pour l'Italie.

Tous les amis de l'Italie et de l'illustre malade,  
dit l'*Opinion nationale*, seront profondément  
touchés de l'empressement du docteur Nélaton à  
accepter cette délicate mission.

L'état de siège est levé dans la ville et le dis-  
trict de Vilna.

Des correspondances de Mexico reçues à Ma-  
drid présentent sous le jour le plus sombre la si-  
tuation de Juárez et de son armée. Le parti con-  
servateur propose la révocation de Juárez, l'abro-  
gation de la Constitution de 1857 et la nomina-  
tion d'une commission du pouvoir exécutif  
composée de Doblado, de Comonfort et de  
Vidauri, laquelle négocierait avec le gouverne-  
ment français, et convoquerait un congrès natio-

ma femme ?

— Non, répondit-elle, en secouant la tête avec une  
tristesse inexprimable. Je n'oublierai jamais que vous  
avez été assez noble pour me demander ma main sans  
même savoir qui j'étais; mais je ne veux pas qu'un jour  
on puisse montrer au doigt votre femme en disant :  
« C'est la fille d'un... » Oh ! dispensez-moi d'achever.

— Personne n'outragera la comtesse de Rochebrune,  
répliqua vivement le comte en élevant la voix. Le nom  
de ma famille la protégera contre l'intention même d'une  
insulte. Et d'ailleurs, ajouta-t-il avec un douceur insi-  
nuante, que nous importe, Alice, l'opinion du monde ?  
Ne nous suffit-il point, pour être heureux, de notre  
amour et de notre estime réciproques ? N'est-ce pas  
pour nous-mêmes, pour nous seuls que nous nous ma-  
riérons ? Est-il nécessaire à mon bonheur que d'autres  
apprécient comme moi le trésor dont je serai fier ?

Je crains, Edmond, que vous ne parliez pas toujours  
ainsi : j'ai si souvent ouï dire que l'approbation ou le  
blâme influe puissamment sur notre estime ou notre de-  
dain pour ce que nous possédons !

— C'est peut-être vrai pour les âmes faibles; mais un  
cœur fort est au-dessus de ces considérations-là. Soyez  
sûre, ma chère Alice, que rien n'altérera mes sentiments  
pour vous.

— Mais moi, dont le père a déjà des torts envers M.  
d'Avigny, puis-je encore enlever à sa fille un nom et un  
rang qui lui étaient réservés ?

— Cette délicatesse, qui vous honore, ne fait que for-  
tifier ma résolution. Je vous en conjure, Alice, plus un

nal pour prononcer sur la forme du gouverne-  
ment.

Les nouvelles de New-York disent qu'une  
bataille importante a été livrée entre Hawods-  
burg et Danville, dans le Kentucky. Un millier  
de prisonniers seraient tombés au pouvoir des  
fédéraux et le général Bragg aurait été tué.

A. LAYTOU.

On lit dans la partie non officielle du *Moni-  
teur* :

Le ministre de la marine et des colonies a  
reçu du commandant en chef des forces navales  
stationnées dans les mers de Chine, quelques dé-  
tails sur les honneurs officiels qui ont été ren-  
dus par le gouvernement chinois à la mémoire  
de l'amiral Protet.

Le 7 août, écrit le commandant, un service  
solennel a été célébré, par ordre de l'empereur  
de la Chine, dans l'église catholique de Shang-  
Haï, pour le repos de l'âme de l'amiral.

Toutes les autorités chinoises assistaient à la  
cérémonie, ainsi que les consuls de France et  
d'Angleterre, la marine impériale et le corps  
expéditionnaire. Mgr. Desmazures, évêque de  
Thibet, en passage à Shang-Haï, a officié. Plus-  
ieurs salves d'artillerie ont été tirées par les  
artilleurs chinois, instruits par le capitaine Tar-  
dif. A la fin de la cérémonie; le gouvernement  
de Shang-Haï a donné lecture du décret impé-  
rial qui lui prescrivait de faire cette cérémonie.

**Dépêches télégraphiques.**

(Agence Havas.)

On écrit de Vienne :  
Corfou, 27. — Le roi Othon et la reine, arrivés ce  
matin, sont partis pour Venise.

Londres, 27 octobre.

Le *Morning Post* assure que M. Rattazzi avait pro-  
mis le secours du gouvernement italien à Garibaldi,  
s'il voulait se mettre à la tête de l'insurrection grec-  
que. Garibaldi refusa parce qu'il voulait aller à Rome.  
L'origine étrangère de la révolution grecque  
devient visible par la tendance du gouvernement pro-  
visoire à une guerre d'agression. Ces dispositions  
sont encouragées par l'ancien ennemi de la Turquie.  
Le *Morning Post* ajoute que l'Angleterre a un grand  
intérêt au maintien de l'empire ottoman.

— On lit dans le *Morning Post* : Une démonstra-  
tion garibaldienne devait avoir lieu hier à Hyde  
Park, mais la police l'a empêchée. Une autre dé-  
monstration de la même nature avait réuni à Black-  
head un nombre considérable de personnes; il a été

mot de M<sup>lle</sup> d'Avigny. Je regrette profondément de  
pouvoir répondre aux intentions de mon père; mais  
soyez franche : ne suffit-il pas de voir Laure une heure  
pour comprendre qu'elle ne rendra jamais un homme  
heureux ? »

Comme Alice gardait le silence, le comte reprit en s'é-  
chauffant :

« Voulez-vous que j'épouse une coquette qui ne songe  
qu'à ses succès, une enfant gâtée égoïste et despotique, une  
femme dont l'esprit vulgaire ne comprend, ne sent rien  
de ce qui est noble et élevé, dont l'horizon étroit n'em-  
brasse que plaisirs et parures ? J'ai sérieusement réflé-  
chi aux conséquences de cette union, je les ai envisagées  
avec effroi, et, depuis que je vous connais, Alice, chaque  
jour je me convains davantage que vous seule êtes l'amie,  
la compagne que j'ai toujours rêvée. Sans vous, ma vie  
sera triste, froide, prosaïque; avec vous, je jouirai d'un  
bonheur digne d'envie. Songez que je n'ai jamais eu ni  
mère ni sœur pour embellir mes joies et adoucir mes pei-  
nes, et ne refusez pas la belle mission qui vous attend,  
la mission de remplacer à votre seule tous ces anges qui  
ont manqué à ma jeunesse. En un mot, Alice, permet-  
tez-moi d'être heureux ! »

Subjuguée par tant d'amour, Alice n'eut plus la force  
de résister. Les paupières baissées, les joues pourpres et  
les yeux humides, en proie au trouble le plus ravissant,  
elle balbutia à voix basse :

« Oui, Edmond, soyez heureux; soyons-le ensemble,  
si nos parents y consentent ! »

Nous ne peindrons pas le moment qui suivit, moment

tenu dans celle-ci plusieurs discours en faveur de  
Garibaldi.

Turin, 27 octobre.

Le bruit mentionné par l'*Italie*, de l'acquisition  
du chemin de fer de Salerne par la compagnie Bas-  
toggi est prématuré.

— L'état de Garibaldi est toujours grave. Le bulle-  
tin médical quotidien constate toutefois quelques amé-  
liorations.

Berlin, 27 octobre.

La comtesse Andréa Zamoyska est morte à Varso-  
vie, à la suite d'une longue maladie. L'émotion est  
grande dans la ville.

Turin, 26 octobre.

Le roi a ordonné que le cadeau fait par les Ro-  
mains à la reine de Portugal fût exposé en public  
pendant toute la semaine prochaine.

Une lettre de Naples, publiée par le même jour-  
nal, parle d'une réunion tenue par quelques députés  
napolitains, dans laquelle on aurait résolu de pro-  
poser le transfert de la capitale ailleurs qu'à Turin.

New-York, 14 octobre.

Le bruit court que l'armée de Mac-Clellan va pas-  
ser en Virginie pour commencer immédiatement les  
opérations. Les fédéraux établiront leurs quartiers-  
généraux à Rienzi, et non plus à Corinth.

Les journaux du Sud conviennent que les confé-  
dérés ont été battus à Corinth. Leur perte aurait été  
de cinq mille hommes.

Le ministre Chase est gravement malade.

**Revue des Journaux.**

LE CONSTITUTIONNEL.

On lit dans le *Constitutionnel*, sous la  
signature de M. Paulin Limayrac :

« Le *Morning-Post* se félicite des paroles  
si bienveillantes et si courtoises adressées par  
l'Empereur au nouvel ambassadeur de la  
Sublime-Porte. Disons au *Morning-Post* qu'il  
a raison et qu'il apprécie comme il convient  
les sentiments de l'Empereur vis-à-vis d'un  
peuple qui a déjà eu tant à se louer de la  
France, et vis-à-vis d'un jeune souverain qui a  
entrepris si courageusement d'utiles et diffi-  
ciles réformes.

» Toutefois en rapprochant de l'accueil fait  
par le *Morning-Post* à la réponse de l'Empe-  
reur, la polémique et l'attitude du même  
journal à propos de la conférence de Constan-  
tinople, on est en droit de conclure que, pour  
qu'on rende justice aux sentiments de l'Empe-  
reur et à la politique de la France, il ne faut  
que savoir attendre : c'est une question de  
temps.

—Le correspondant du *Moniteur*, à Munich

où leurs cœurs se parlèrent sans le secours des paroles,  
où, les mains enlacées, ils oublièrent tout pour ne plus  
songer qu'au bonheur de s'appartenir.

Mais ce moment fut court; deux voix bien connues  
vinrent les arracher à leur extase.

« C'est Eugénie ! dit Alice en tressaillant.

— C'est Félix ! s'écria le comte. »

Et ils s'élançèrent au-devant de leurs amis.

« Nous vous cherchions, dit la vicomtesse; on se dis-  
pose à rentrer pour prendre une tasse de thé avant le dé-  
part. Hétons-nous; le reste de la société a beaucoup d'a-  
vance. Comte, rendez votre bras à Alice; elle doit être  
fatiguée. »

Et la clairvoyante Eugénie, qui, malgré l'obscurité  
presque complète, s'était aperçue du trouble d'Alice, prit  
les devans avec son mari pour laisser nos deux jeunes  
gens libres de continuer leur entretien.

Edmond en profita. D'une voix tremblante de la plus  
douce émotion, il traça un riant tableau de leur félicité à  
venir. Il peignit sous les couleurs les plus poétiques ce  
vieux château de Rochebrune où ils passeraient la plus  
grande partie de l'année, trouvant dans leur amour, dans  
leurs tendres soins pour le marquis et pour M<sup>me</sup> Norbert,  
et dans la culture de leur art favori, des plaisirs bien  
préférables à ceux de la capitale.

« Parfois, ajouta-t-il, nous recevrons quelques amis.  
Félix et sa femme viendront parcourir avec nous nos  
belles montagnes de l'Auvergne. Nous ferons aussi cha-  
que année, une apparition à Auteuil, et ce jardin que  
nous parcourons, et ce joli bosquet d'acacias que nous

écrivait naguère que M. de Bismark avait pour ordre de sauvegarder les droits du trône, tout en donnant satisfaction aux droits du pays, en le persuadant de la légitimité du but qu'on poursuit, tout en s'éloignant, pour un temps très court, des formes constitutionnelles.

JOURNAL DES DÉBATS.

Le *Journal des Débats* s'exprime ainsi, à ce sujet, sous la signature de M. Allouy :

« L'éloigner pour un temps très court des formes constitutionnelles, cela paraît tout simple aux gouvernements qui, par leur faute, ou par celle de leurs adversaires ont forcé les ressorts de la Constitution, et se sont laissés acculer à l'extrémité critique où se trouve en ce moment le cabinet de Berlin. Malheureusement, quand on est sorti des voies constitutionnelles, le difficile est d'y rentrer et d'y rester, on ne fait pas aisément à l'arbitraire sa part, et, une fois lancé sur la pente, le danger est qu'on ne sache plus ou qu'on ne puisse plus s'y arrêter.

L'UNION ET LA FRANCE.

L'Union faisait observer qu'au fond des mouvements politiques qui ont amené 1830 et 1848, il y avait la révolution, bien que tout le monde ne voulût pas la chute des deux trônes.

« Eh ! sans doute, répond *La France* sous la signature de M. Esparbié. Mais c'est précisément parce que, à côté de toute exigence légitime du pays, il y a la révolution ; c'est parce que la révolution, qui ne pourrait rien sans cela, met à profit toutes les circonstances, toutes les humeurs, tous les accidents en vue de son triomphe particulier, que nous sommes de cet avis qu'un gouvernement intelligent et qui ne se fait illusion ni sur les dangers qu'il peut courir, ni sur les forces dont il dispose, doit savoir céder à propos à ce que le pays exige de lui, lorsque ces exigences ont un fondement légitime et ne touchent nullement aux principes sur lesquels est basé le pouvoir. »

Hélas ! en matière de révolution, l'Union ne veut pas entendre parler d'accommodements et, aujourd'hui même, M. Poujoulat réplique à *La France* :

« Ce n'est pas tout de prendre de beaux airs et d'affecter de l'éloignement pour les révolutionnaires : il faut n'avoir avec eux aucune ressemblance. Le journal « de l'Empire conservateur et libéral » est le bourgeois gentilhomme de la politique et fait de la révolution sans s'en douter. »

LE MONDE.

Le *Monde*, lui aussi, ne désespère pas d'un retour aux stipulations de Villafranca :

La paix de Villafranca, écrit M. Coquille, semblait un remède à la situation, la politique nous y ramènera. »

LA GAZETTE DE FRANCE.

Nous lisons dans la *Gazette de France* sous la signature de M. Léon Lavedan :

« Il faut prendre garde aux boutons à fruit quand on taille un vieil arbre, a écrit quelque part l'économiste Blanqui.

« Le vieil arbre romain peut avoir besoin d'être taillé, mais pour le rejuvenir les économistes de l'école sarde ne trouvent rien de mieux que de le raser par le pied ! »

« C'est un procédé que nous repoussons énergiquement, et avant tout parce qu'à l'ombre de cet arbre séculaire, s'étend au loin l'influence féconde et respectée de la France. »

L'OPINION NATIONALE.

L'Opinion nationale constate que l'unité de l'Italie est un terrain sur lequel se réunissent tous les amis de la démocratie, tous les défenseurs du principe de la souveraineté

venons de quitter, raviveront en nous le souvenir de l'heure la plus belle de notre vie. »

D'abord Alice l'avait écouté avec ravissement : puis, quand il avait parlé de son père, qui verrait en elle une fille chérie, la pensée des principes rigides du vieux marquis lui avait serré le cœur, et ce n'était plus qu'avec une profonde mélancolie qu'elle prêtait l'oreille aux rêves dorés du jeune homme.

« Oui, répondit-elle avec un soupir, oui, cette heure fut bien la plus belle de notre vie. Fasse Dieu que nous n'ayons pas à pleurer bientôt ce court moment de bonheur ! »

— Encore des pensées sombres, mon Alice ! Et cela par cette soirée si calme et si douce, quand les étoiles semblent nous sourire, quand nous nous aimons et que nous sommes réunis !

— Le serons-nous longtemps ? Votre père ne nous séparera-t-il pas ? Croyez-vous, Edmond, que le marquis de Rochebrune consente au mariage de son fils avec une pauvre fille qui porte un nom souillé ?

— Courage et bon espoir, ma bien-aimée Alice, mon père m'idolâtre ; mes prières, et surtout vos grâces et vos vertus, toucheront son excellent cœur. Dès demain je lui apprendrai notre amour, et, s'il le faut, je me jette à ses pieds pour le fléchir. Rassurez-vous donc et ayez confiance en Dieu. »

A ces mots, ils pressèrent le pas pour rejoindre M. et Mme d'Orange, et ce fut en causant, en plaisantant avec eux qu'ils atteignirent la maison presque en même temps que le reste de la société. Personnes, si ce n'est Eugénie,

nationale, puis elle ajoute, par l'organe de M. Bonneau :

« M. Proudhon vient de désertir le champ clos, il a sacrifié ce grand principe au besoin de sophisme, d'éclat et de clinquant qui domine malheureusement son esprit vigoureux et souple.

« Il a obtenu une double récompense. L'opinion publique s'est retirée de lui, et le *Monde* fait son apologie par la plume de M. Coquille.

« Que cette pelletée de terre soit légère à M. Proudhon ! »

Pour extrait : A. LAYTOU.

Chronique locale.

M. Marion, beau-père de M. le comte Joachim Murat, a donné, nous assure-t-on, à la commune de Labastide-Murat, une somme de 50,000 francs, afin de l'aider dans la reconstruction de son église.

Cette généreuse donation, inspirée par un religieux respect pour la mémoire vénérée de la comtesse Blanche Murat, a été accueillie par la population tout entière, avec la plus profonde et la plus juste gratitude. Elle ne peut que porter bonheur à son auteur, à M. le comte Joachim Murat, à ses enfants, à cette illustre famille enfin, dont la commune de Labastide, s'honore, à juste titre, de porter le nom glorieux.

Le n° 883 recueil des actes administratifs du département du Lot contient une circulaire et un arrêté de M. le Préfet, relatif à la liste du jury pour 1863 et à la répartition des 400 jurés qui doivent composer la liste annuelle entre les divers arrondissements et cantons du département.

Les commissions cantonales se réuniront le 2 décembre prochain pour procéder à l'établissement des listes préparatoires. Ces listes doivent être dressées par ordre alphabétique et contenir un nombre de noms triple du contingent cantonal fixé par l'arrêté de répartition.

Elles seront signées séance tenante, et une des deux expéditions sera immédiatement envoyée au sous-préfet de l'arrondissement. La seconde expédition de la liste préparatoire sera communiquée par le juge de paix au Procureur impérial, afin que ce magistrat puisse faire vérifier au greffe du tribunal de première instance, si les casiers judiciaires ne constatent aucune incapacité dans la personne des citoyens portés sur cette liste.

Les commissions d'arrondissement se réuniront le dimanche 16 novembre prochain, sur la convocation de leur président, pour choisir, sur les listes cantonales, les noms qui devront figurer sur la liste définitive. Ces listes seront dressées en double expédition et par ordre alphabétique. Elles seront arrêtées et signées séance tenante, et envoyées sans délai à la préfecture.

L'arrêté de M. le Préfet fixe la répartition de 400 jurés, savoir : 160 pour l'arrondissement de Cahors ; 127 pour celui de Figeac ; 113 pour celui de Gourdon. En outre, il sera procédé à l'établissement d'une liste supplémentaire de 50 jurés domiciliés dans la ville de Cahors.

MAIRIE DE CAHORS  
BOURSES D'EXTERNES

A l'Ecole Industrielle-Commerciale annexée au Lycée de Cahors.

Le Maire de la ville de Cahors a l'honneur d'informer les habitants que le concours pour les Bourses d'externes à l'Ecole Industrielle-Commerciale annexée au Lycée de Cahors, aura

lieu, à l'Hôtel-de-Ville, le lundi, 3 novembre prochain, à huit heures du matin.

lieu, à l'Hôtel-de-Ville, le lundi, 3 novembre prochain, à huit heures du matin.

Les candidats devront être âgés de douze ans au moins et seize ans au plus, et joindre à leur demande un certificat du Directeur de l'établissement dont ils ont suivi les cours.

Les inscriptions seront reçues dans les bureaux de la Mairie, jusqu'au samedi 1<sup>er</sup> novembre.

En l'Hôtel-de-Ville, le 27 octobre 1862.

Le Maire de la ville de Cahors, Chevalier de la Légion-d'Honneur,  
CAVIOLE.

La foire de Cahors, se tiendra lundi 3 novembre.

Par arrêté préfectoral du 27 octobre 1862, le sieur Aymard (François-Joseph-Casimir), frère Marie, a été nommé instituteur communal de Bétaille, en remplacement du sieur Mauros.

Par arrêté préfectoral du 22 octobre 1862, M. Frayssinet (Jean), fils, a été nommé adjoint de la commune de Saillac, en remplacement de M. Donadieu, démissionnaire.

La nomination faite par Mgr. l'Évêque de Cahors, de M. Labro (Jean-Lucien), vicaire de Notre-Dame-du-Puy, à la cure de Cabus, vient d'être agréée par un décret du 22 octobre courant.

La Société Orphéonique, donnait, dimanche, son deuxième concert. Disons tout de suite qu'elle a obtenu un nouveau succès dont le mérite revient à l'habile chef qui la dirige. L'exécution a été irréprochable. Quelques amateurs de la ville et le violoniste, M. Balthazar, dont nous avions pu apprécier le talent dans une première soirée, prétaient leurs concours à la société.

La soirée a été magnifique ; la salle était comble et offrait le plus charmant coup-d'œil. Les dames y étaient venues en nombre.

Nous ne détaillerons pas le programme, nous réservant de revenir prochainement sur ce sujet.

Dimanche, la petite ville de Catus était en liesse. Les habitants fêtaient Saint-Rustique, et cela avec un éclat nouveau, une pompe inaccoutumée. Mât de cocagne, courses aux chevaux, aux sacs, feu d'artifice, bal. Tel était le programme de cette réjouissance publique qui, ponctuellement rempli, fait vraiment honneur à la jeunesse du canton.

Dans un rapport sur les caisses d'épargne, présenté, jeudi dernier, par M. François Delesert, président, à l'assemblée générale des directeurs et administrateurs, nous lisons : « FIGEAC (Lot). — La caisse est en pleine voie de rapides progrès ; en trois ans, le nombre des déposants et leur capital ont presque doublé. »

La commission d'enquête du département de l'Hérault pour l'examen du projet du chemin de Catus à Marseille a voté, à l'unanimité, en faveur de la Compagnie des chemins de fer du Midi.

Il y a de particulier dans les votes favorables de la Compagnie du Midi, qu'ils ont été émis tous à l'unanimité.

Les commerçants qui changent de domicile croient pouvoir placer des avis sans timbres, annonçant ce changement de domicile, soit devant leur ancienne, soit devant leur nou-

veau domicile ; cette manière d'agir a pu être précédemment tolérée ; mais la cour de cassation vient de décider que ces sortes d'affiches doivent être timbrées à cinq ou dix centimes, suivant leurs dimensions.

veau domicile ; cette manière d'agir a pu être précédemment tolérée ; mais la cour de cassation vient de décider que ces sortes d'affiches doivent être timbrées à cinq ou dix centimes, suivant leurs dimensions.

Il résulte d'un récent arrêt de la cour de cassation que la fraude fait exception à toutes les règles et autorise, en tous cas, l'annulation des conventions qui en sont étachées.

En conséquence, peut être déclarée nulle la vente commerciale de marchandise, faite sur échantillon cacheté, suivie de livraison, s'il est établi que l'échantillon et la livraison ont été acceptés par surprise.

Le conseil d'État, par un arrêté qu'il importe de faire connaître à tout propriétaire, manufacturier ou chef d'usine, a décidé que :

« Les usines qui, par manque ou par crue d'eau, sont périodiquement forcées de suspendre leur travail pendant un temps équivalent à quatre mois au moins, ne sont passibles que de la moitié du droit fixe de contribution qu'il leur serait applicable, si elles ne chômaient pas. »

La cour de cassation vient de décider que la violation des tombeaux et la violation de sépultures forment deux délits distincts, eu égard aux objets différents auxquels le fait s'applique.

Quant aux exhumations, elles sont expressément prohibées par la loi ; elles ne deviennent licites que lorsqu'elles sont autorisées conformément aux lois et règlements.

Une question des plus intéressantes pour l'industrie viticole a été soulevée naguère par le tribunal de première instance d'Angoulême qui a cru devoir considérer, comme frelaté et dangereux pour la santé publique des vins mutés par l'acide sulfureux.

Le conseil d'hygiène et de salubrité du département de l'Hérault ayant été saisi de la question, une commission composée de MM. Ribes, Marès, Saint-Pierre, Espagne et Dumas, a été chargée de l'étudier sous ses divers aspects et M. le professeur Dumas a fait un rapport dans lequel il établit l'innocuité parfaite de cette opération ; il apporte ainsi, en faveur d'importants intérêts un témoignage dont la compétence et l'autorité scientifique ne sauraient être contestées.

Une circulaire du 27 février 1857 exigeait que les demandes en autorisation de drainage fussent préalablement soumises à l'approbation de M. le ministre. — Cette formalité, susceptible par ses longueurs de nuire au développement du drainage, vient définitivement d'être supprimée, dit le *Phare de la Loire*.

Ainsi, dorénavant, les opérations d'étude et de surveillance seront autorisées par MM. les préfets, sur les avis qui leur seront fournis par MM. les ingénieurs.

Il importe de faire connaître la décision que vient de faire rendre le Tribunal de commerce de la Seine. Les juges ont déclaré que le déchet de route de 2 0/0 sur les liquides, établi par l'usage lorsqu'il s'agissait de transport sur charrettes et sur bateaux, n'est point applicable aux transports par chemins de fer.

Le considérant suivant explique les motifs sur lesquels se base le tribunal :

« Attendu, dit-il, que s'il est vrai qu'alors que les transports qui se faisaient sur chars ou par bateaux, exigeant des délais de route plus

— Trêve de protestations ; tu es un bon fils, je le sais, et tu as fait tous tes efforts pour répondre à mes désirs. Mais les sympathies ne se commandent pas, et je m'en voudrais toute ma vie de t'avoir amené, ne fusse que par des exhortations et des prières, à contracter un mariage qui ne te rendit pas heureux.

— Oh ! merci, merci mille fois ! je n'attendais pas moins de votre bonté.

— Je renonce donc à acquitter ma dette envers d'Avigny, et je me résigne à lui ôter un espoir que ta conduite de ces derniers temps a beaucoup affaibli déjà. Pauvre ami ! il aurait vu avec tant de bonheur sa fille confiée à un homme de ton caractère, au fils de son vieil ami ! »

Un soupir accompagna ces derniers mots, prononcés d'une voix émue.

La tristesse s'était peinte aussi sur le visage d'Edmond ; il lui en coûtait beaucoup de détruire le rêve de son père ; mais la douce image d'Alice vint lui sourire et lui rendre du courage.

« Mlle d'Avigny, répliqua-t-il, est assez riche et assez répandue dans le monde pour trouver bientôt quelque parti avantageux. Pour elle, la fortune est un point capital, car elle aime le luxe et les plaisirs. Alice, au contraire, est accoutumée à une existence modeste ; elle ne cherchera de jouissances qu'au sein de la famille ; elle sera le plus bel ornement de notre paisible intérieur. »

Vicomtesse de LERCHY.

La suite au prochain numéro.

longs que ceux nécessités par les voies de fer, on prenait souvent pour base un déchet de 2 0/0 pour régler avec les transporteurs le manquant constaté, cet usage ne saurait être admis avec le mode actuel de transports, en raison de sa célérité; qu'il est équitable de laisser à la charge de la marchandise le déchet naturel qu'elle a fait, soit en raison de sa nature et de la distance à parcourir, et de faire supporter au transporteur tous manquants provenant de son fait.

On ignore assez généralement l'importance de la chasse au point de vue budgétaire, et l'on ne se doute point des ressources que l'exercice de ce délassement offre à la fois à l'Etat et aux communes. Il se délivre, en moyenne, 155,000 permis de chasse tous les ans, en France; et comme depuis la promulgation de la loi du 3 mai 1844, le prix fixé à 25 fr., se divise à raison de 15 fr. pour l'Etat et de 10 fr. pour la commune, le produit donne 2,325,000 fr. pour l'Etat, et 1,550,000 fr. pour les communes, auxquels il faut ajouter la somme considérable que fournit l'impôt sur les chiens de chasse; c'est, comme on le voit, une ressource qui n'est point à dédaigner.

Mais s'il y a chaque année 155,000 chasseurs qui se soumettent volontairement à cet impôt, il est un nombre au moins triple de braconniers qui croient pouvoir s'y soustraire, ainsi que cela résulte de documents certains, fournis par la statistique correctionnelle.

Les départements où l'on délivre le moins de permis sont : la Corse, la Lozère, la Loire, le Lot, la Corrèze, l'Ariège, le Cantal, la Creuse, les Basses-Alpes et les Landes; ceux où l'on en délivre le plus, sont, la Seine-Inférieure, l'Aisne, Seine-et-Oise, Seine, Oise, Nord, Seine-et-Marne, Somme, Calvados et la Marne : d'où il semble résulter qu'en principe, dans chaque département, le nombre des permis est en rapport avec la richesse des habitants.

Quant aux résultats obtenus par les chasseurs, ils peuvent être évalués à 30 millions de francs, et si l'on divise ce chiffre par 600,000 qui est le nombre approximatif des chasseurs munis de permis, et des braconniers, on verra que la moyenne pour chaque chasseur ne dépasse point 50 fr. Si au prix du permis, on ajoute celui de la poudre, les dépenses d'entretien et d'impôt pour les chiens, l'achat et les réparations des armes et des équipements, l'on comprendra aisément qu'il faut être d'une grande adresse pour que ce délassement rapporte seulement ce qu'il coûte.

Une question depuis longtemps controversée entre les auteurs, et diversement résolue par les tribunaux, est celle de savoir quels sont les droits du fermier en fait de chasse sur les terres affermées par lui : le fermier a-t-il le droit de chasse à l'exclusion du propriétaire? ou bien, au contraire, est-ce le propriétaire à l'exclusion du fermier? ou enfin, ont-ils ce droit concurremment entre eux?

Un arrêt de la cour de Caen, en date du 12 janvier 1860, a décidé que le propriétaire est présumé avoir transmis le droit de chasse au fermier, lorsqu'il ne se l'est pas réservé formellement.

La même décision a résolu une question fort délicate. Il s'agissait de savoir si le fermier peut chasser en tout temps, sans permis de chasse, dans un enclos appartenant à la ferme qu'il habite. L'affaire avait soulevé aussi le point de savoir si un cours d'eau est une clôture suffisante dans le sens des articles 2, 11 et 13 de la loi du 3 mai 1844 sur la chasse. La cour se prononça affirmativement sur tous ces points.

CAISSE D'EPARGNE DE CAHORS.

Séance du 26 octobre 1862.  
2 Versements dont » nouveaux... 50f »  
4 Remboursements dont 1 pour solde. 544 01

TAXE DU PAIN. — 25 octobre 1862.

1<sup>re</sup> qualité 35 c., 2<sup>e</sup> qualité 32 c., 3<sup>e</sup> qualité 29 c.

TAXE DE LA VIANDE. — 12 mars 1862

Bœuf: 1<sup>re</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> 15c; 2<sup>e</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> 05c.  
Taureau ou Vache: 1<sup>re</sup> catég., 95c; 2<sup>e</sup> catég., 85c.  
Veau: 1<sup>re</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> 30c; 2<sup>e</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> 20c.  
Mouton: 1<sup>re</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> 25c; 2<sup>e</sup> catégorie 1<sup>er</sup> 45c.  
Pour la chronique locale: A. LAYTOU.

Départements.

La cour impériale d'Agen fera sa rentrée mardi, 4 novembre. Le discours d'usage est confié à M. Labat, substitut de M. le Procureur Général.

On assure qu'à l'issue de cette cérémonie aura lieu la pose de la première pierre du palais de justice qui doit s'élever entre la préfecture et les prisons.

(Journal de Lot-et-Garonne).

On lit dans le Journal de Toulouse:

Nous recevons la lettre suivante sur laquelle

nous appelons toute l'attention de nos lecteurs:

Toulouse, le 25 octobre 1862.

A Monsieur le Rédacteur du Journal de Toulouse.

Monsieur le Rédacteur,

Dans l'intérêt de MM. les agents des finances, préposés, comme moi, à la perception des impôts directs ou indirects, je viens vous prier de porter à la connaissance du public que, depuis quelque temps, on a répandu, sur la place de Toulouse, un très-grand nombre de pièces fausses de 5 francs à l'effigie du roi Louis-Philippe.

Il est d'autant plus facile de s'y méprendre que rien, à l'extérieur, ne trahit la contrefaçon, à l'exception du poids et notamment de l'aplatissement complet de la dentelure circulaire de chaque face.

Sur les monnaies vraies, cette dentelure présente plus de relief, et le faux-monnaieur, pour conserver les dimensions du module et surtout pour mieux dissimuler le joint, a dû opérer la soudure sur ce seul point.

Cette catégorie est encore assez rare, attendu qu'elle nécessite une main-d'œuvre fort coûteuse et une habileté peu commune: C'est une feuille d'argent très-légère, extraite de la pièce de 5 francs, conservant intactes toutes les empreintes et servant de revêtement à une matière autre que l'argent. L'essayeur ne saurait rien y découvrir, et cette feuille d'argent, parfaitement frappée et artistement juxtaposée, sert ainsi de passe-port à la fausse-monnaie. L'emploi seul des balances et l'inspection de la dentelure peuvent appeler l'attention sur cette fraude.

Il en existe d'autres, en plus grand nombre, plus grossièrement exécutées et plus faciles à reconnaître. Elles sont également à l'effigie de Louis-Philippe; les empreintes sont presque toujours noires et forment un disparate frappant avec le fond de la pièce, dont la couleur est brillante, mais un peu azurée; on dirait: l'éclat du plomb fraîchement coupé.

Les détenteurs de ces monnaies me paraissent vouloir donner la préférence de leur éculement à MM. les débitants de tabac, chez lesquels ils les portent, probablement vers le soir et au moment où les acheteurs affluent davantage. De là, les débitants, eux-mêmes, les donnent à l'Entreposeur, qui les arrête quelquefois; mais bien souvent aussi elles échappent à la vigilance des employés et, en définitive, c'est toujours l'Entreposeur qui est victime de ce commerce dangereux.

J'ai l'honneur de vous soumettre ces renseignements, afin que, par l'organe de votre estimable journal, vous ayez la bonté d'en aviser MM. les débitants de tabac et de les mettre ainsi en garde contre cette filtration coupable, qui les mettrait eux-mêmes dans une position délicate s'ils étaient reconnus contumiers de ce fait.

Veillez considérer la présente comme l'expression de mon vif désir d'être de quelque utilité à mes concitoyens, et daignez agréer l'assurance de ma considération la plus distinguée.

L'Entreposeur des tabacs et des poudres à feu, GUILHEN.

Pour la chronique départementale, A. LAYTOU.

Nouvelles Étrangères.

On écrit de Turin que la convocation du Parlement est fixée au 18 novembre.

Gênes, 23 octobre, 3 h.

Garibaldi est arrivé à Spezia dans un état de souffrance et de faiblesse extrêmes. Il a une fièvre ardente.

Son état inspire les plus sérieuses inquiétudes. Il est certain que Garibaldi a exprimé le désir d'être opéré par le chirurgien français Nélaton.

L'état du malade est toujours alarmant à cause de la prostration de ses forces.

Naples, 23 octobre.

Une nouvelle rencontre a eu lieu dans les Calabres entre les troupes royales et les brigands. Ces derniers ont été mis en fuite et se sont retirés vers les montagnes.

Les nouvelles de Palerme sont satisfaisantes. La tranquillité est rétablie partout dans l'intérieur de la Sicile.

PRUSSE.

Berlin, 24 octobre.

La Gazette de l'Étoile dit que le gouvernement fera tous ses efforts pour amener à la session législative prochaine, une solution constitutionnelle aux différends qui se sont élevés.

Le même journal engage le peuple à ne pas se laisser égarer par les agitateurs et à aider le gouvernement à rétablir la paix.

AUTRICHE.

Le gouvernement autrichien vient de décréter la levée militaire pour 1863. Elle sera de 85,000 hommes; dans ce chiffre, la Hongrie est comprise pour 23,600 conscrits.

RUSSIE.

Une dépêche de Saint-Petersbourg annonce que l'ukase concernant la réorganisation de la justice vient de paraître.

Les tribunaux militaires auront désormais une procédure conforme à la procédure française. Les accusés pourront choisir leurs défenseurs.

ESPAGNE.

On assure que le ministre d'Espagne au Mexique a signifié à Juarez, que le gouvernement espagnol ne signerait aucun traité avec lui.

SUÈDE.

Stokholm, 25 octobre.

Aujourd'hui a eu lieu l'ouverture de la session. Le discours du trône annonce la nécessité d'une réforme dans la représentation nationale et déclare que les développements des forces militaires des autres états obligeront la Suède à faire des sacrifices considérables.

GRÈCE.

On considère la nouvelle révolution hellénique comme accomplie. Le roi Othon et sa famille ont quitté la Grèce. Un gouvernement provisoire est à Athènes. L'ordre paraît rétabli partout, l'abdication du roi ayant mis fin au conflit militaire. Il s'agit de savoir quel gouvernement se substituera à la dynastie déchue. On ne croit pas que le parti républicain, très-peu nombreux, ait aucune chance, ni même qu'il tente de s'emparer du pouvoir. La monarchie sera donc maintenue en Grèce. Quel sera le souverain? On parle du second fils du roi Victor-Emmanuel, du prince de Lenchttemberg, et d'un neveu du roi Othon. En tous cas les puissances seront appelées à sanctionner le choix de la nation, exprimé, cette fois, en toute indépendance.

AMÉRIQUE.

On a reçu aujourd'hui la confirmation des nouvelles de New-York annonçant que le congrès du sud autorise, sans condition, l'envoi des cotons qui appartiennent aux étrangers dans tous les ports des États confédérés. Cette mesure prouve, une fois de plus, que si les confédérés sont déterminés à user de la force appuyée sur le droit contre un ennemi inexorable, ils ne négligent aucune occasion de témoigner de leur sollicitude pour les classes ouvrières de l'Europe, et de leur respect pour les droits des neutres.

ILES IONIENNES.

Corfou, 23 octobre.

Des troubles ont éclaté à Missolonghi, à Patras et à Elis.

Les troupes gardent les caisses publiques et les prisons. On s'attend à la proclamation d'un gouvernement provisoire.

MEXIQUE.

La Novedadès publie une correspondance de Mexico du 14 septembre, d'après laquelle Juarez ferait des préparatifs pour fuir dans l'intérieur dans le cas où son armée serait battue par les Français.

On est généralement convaincu à Mexico que les Français entreraient dans cette ville vers le 15 novembre.

Pour extrait: A. LAYTOU.

Paris.

L'Empereur, l'Impératrice et le Prince Impérial, se rendront après-demain, dit-on, à Compiègne; la cour restera dans cette résidence jusqu'à la fin de novembre. L'Empereur est allé aujourd'hui chasser à Ferrières, propriété de M. de Rothschild.

Il y a eu ce matin, à Saint-Cloud, conseil des ministres, sous la présidence de l'Empereur.

La Cour ne s'installera, dit-on, que dans les premiers jours du mois prochain à Compiègne.

Mgr. Chigi, nonce du Saint-Siège, a été reçu hier, en audience particulière, par l'Empereur, au château de Saint-Cloud.

Le prince de Metternich est attendu à Paris.

M. le prince de La Tour d'Auvergne est parti ce matin pour Berlin.

Tous les ministres ont assisté hier à la séance du conseil d'Etat, tenue sous la présidence de l'Empereur, pour s'occuper des questions qui se rattachent au commerce de la boulangerie. M. le Préfet de la Seine et M. le Sénateur Dumas, vice-président de la commission municipale de Paris, avaient été invités à prendre part à la délibération. S. A. R. le duc de Braban est arrivé à Paris.

Mirès publie un nouveau mémoire à la Cour de cassation; ce travail est signé par deux avocats de Paris.

On attend demain à Paris, M. de Bismarck qui vient présenter à l'Empereur ses lettres de rappel comme ambassadeur de Prusse auprès de la cour des Tuileries.

On lit dans la partie officielle du Moniteur: aujourd'hui dimanche, Mgr Bravard, récemment nommé à l'évêché de Coutances, a prêté serment entre les mains de l'Empereur, dans la chapelle impériale du palais de Saint-Cloud, sur la présentation de S. Em. le cardinal grand aumônier de Sa Majesté, en présence

de LL. E. Exc. le ministre d'Etat et le ministre de l'instruction publique et des cultes.

Il est de nouveau question d'une visite que S. M. le roi de Prusse ferait à l'Empereur, au château de Compiègne, dans le courant du mois prochain.

Le Conseil d'Etat a fait sa rentrée lundi, sous la présidence de M. Baroche.

Hier, le Conseil d'Etat devait s'occuper de la question de la liberté de la boulangerie. L'Empereur devait présider cette séance solennelle.

M. le prince de La Tour d'Auvergne ne partira pas, dit-on, pour la Prusse, avant la fin de la semaine. Après avoir présenté au roi Guillaume les lettres de l'Empereur qui mettent fin à sa mission, il reviendra à Paris, d'où il se rendra ensuite directement à son poste.

La rentrée de la cour de cassation aura lieu mardi prochain 4 novembre. M. l'avocat général Sallé prononcera la mercuriale traditionnelle.

Le Prince Napoléon et la princesse Clotilde assisteront, dit-on, à la distribution des récompenses de l'exposition universelle de Londres. Cette solennité est fixée au lundi 2 novembre.

Pour extrait: A. LAYTOU.

Faits divers.

L'agence Havas nous fournit des renseignements très-intéressants relatifs au transport de l'illustre malade de Varignano à la Spezia:

« Le 22, à 11 heures du matin, Garibaldi a été transporté du Varignano à la Spezia. On l'a placé dans une chaloupe disposée d'avance et qui a été remorquée par un vapeur de rade, jusqu'à environ 200 mètres de la jetée. Une embarcation de la direction du port et une autre du vaisseau *Re Galantuomo*, ont alors remplacé le vapeur que le manque de fond empêchait d'aller plus loin. Lorsqu'on eut accosté, Garibaldi a été placé sur un fauteuil-lit et porté à l'hôtel de Milan, au milieu d'une foule nombreuse qui se découvrait devant lui et qui le saluait. Il rendait avec la main les saluts qui lui étaient adressés.

Il était accompagné, pendant le trajet, d'une douzaine de garibaldiens en chemises rouges. Lui-même portait une chemise rouge, en partie cachée par un manteau grisâtre. Il avait la tête couverte jusqu'aux yeux par un chapeau gris, bas de forme, et on tenait au-dessus de sa tête, un parasol, pour le préserver du soleil. »

Une nouvelle édition des *Lettres sur la Constitution de 1852*, par M. LATOUR DU MOULIN, député au Corps législatif, ancien directeur de l'imprimerie, de la librairie et de la presse, paraîtra le 15 octobre, Amyot, 8, rue de la Paix, Paris.

Cette nouvelle édition forme, en quelque sorte, un nouvel ouvrage, non-seulement par de nombreuses et savantes annotations, mais par les développements que M. Latour du Moulin lui a donnés. Elle contient en effet (outre les quatre premières lettres: L'EMPEREUR ET LES MINISTRES, LE CONSEIL D'ETAT, LE CORPS LÉGISLATIF, LE SÉNAT, qui ont elles-mêmes développées et complétées):

1<sup>o</sup> Une INTRODUCTION HISTORIQUE qui explique, par le résumé le plus intéressant de l'histoire des deux pays, les différences qui existent aujourd'hui, et qui doivent exister longtemps encore, entre leurs institutions politiques;

2<sup>o</sup> Un APPENDICE où se trouvent réunis les documents les plus curieux, les moins connus et les plus complets sur l'organisation politique et financière de l'Angleterre, notamment: une comparaison détaillée du budget des deux nations, et une comparaison des deux listes civiles, rédigées toutes deux d'après des documents inédits et de la plus scrupuleuse exactitude; divers chapitres consacrés à la *Chambre des Communes* à la *Chambre des Lords*, à l'explication des conditions électorales de la France et de l'Angleterre, aux pensions des pairs d'Angleterre, aux revenus du clergé, etc.

On se rappelle que, depuis les articles de M. le vicomte Le Mercier jusqu'à ceux de M. Darimon.—Tous les journaux, y compris le *Moniteur Universel*, se sont longuement occupés, il y a quinze mois, des lettres sur la Constitution.

Ce savant commentaire de la Constitution française, comparée à celle de l'Angleterre, est devenu un livre nécessaire à tous les fonctionnaires et à tous ceux qui, en France et à l'étranger, s'occupent de politique et d'administration.

La nouvelle édition, qui a pour titre: *La France comparée à l'Angleterre; LETTRES SUR LA CONSTITUTION DE 1852*, se termine par une table analytique des matières et forme un magnifique volume in-8<sup>o</sup>.

Pour extrait: A. LAYTOU.

Société de la Propriété Foncière de Paris.

Actions émises à 500 fr. Remboursement minimum à 2,000 fr. s'effectuant par voie de tirage au sort annuel.

REVENU NET ÉVALUÉ A PLUS DE 16 0/0.

LA SOCIÉTÉ DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE DE PARIS, ayant pour BUT UNIQUE la construction dans Paris, à l'aide d'emprunts à long terme, remboursables par voie d'amortissement annuel, de maisons de VALEUR MOYENNE, et leur exploitation PURE ET SIMPLE par voie de location, source de revenu aussi régulier qu'assuré, offre aux capitaux toute SÉCURITÉ, puisqu'ils reposeront sur des immeubles de premier ordre.

D'après les évaluations les plus modestes et d'après l'exemple de la Société Immobilière de Paris, qui fonctionne depuis plusieurs années, et dont les actions de 100 fr. sont aujourd'hui cotées à près de 240 fr., elle construira, au minimum, pour TRENTE-SEPT millions d'immeubles, avec quinze millions seulement fournis par les actionnaires, et, procédant par séries de petites opérations, elle arrivera à des résultats immédiats et complets.

Elle est la SEULE SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE qui applique au capital fourni par les actionnaires les merveilleuses combinaisons de l'amortissement, et qu'il est d'usage d'appliquer seulement au capital emprunté, et elle établit, par des calculs d'une rigueur mathématique, que chaque action, bénéficiant de toute la différence entre 5 fr. 57 c. à payer annuellement pour les intérêts et amortissement du capital emprunté, et le produit net moyen des maisons nouvellement construites dans Paris, lequel n'est jamais en dessous de 10 0/0, pour le constructeur qui exploite directement, rapportera un REVENU NET ANNUEL de plus de 16 0/0, et qu'elle jouira de la chance d'un remboursement annuel par voie de tirage au sort au taux de 2,000 fr.

Il suffira donc à chaque actionnaire d'être remboursé d'une action sur quatre pour rentrer en possession du capital qu'il aura engagé dans l'affaire; après quoi, il restera possesseur à titre entièrement GRATUIT des TROIS actions continuant de lui produire un revenu net antres, nul de 83 fr. par action, soit 249 fr. pour les trois.

Et, en suite des dispositions des statuts authentiques de la Société, chaque année un certain nombre d'actionnaires arrivera à ce résultat, que tous atteindront long-temps avant la fin de la Société; SANS CESSER D'ÊTRE PROPRIÉTAIRES de la TOTALITÉ des immeubles sociaux, qui, à cette époque, revenant francs et quittes de toutes dettes aux actions non remboursées avec l'intégralité de leur produit, porteront leur valeur à un chiffre prodigieusement supérieur au taux de remboursement de celles désignées par les tirages au sort annuels.

ON SOUSCRIT, à Paris, dans les bureaux de la Société, rue de CHOISEUL, 19.

Versement par action: 125 fr. en souscrivant; 175 fr. divisés en trois paiements, à effectuer dans le cours de l'année prochaine; le reliquat, soit 200 fr. par action, ne sera appelé qu'après que lorsque les immeubles construits produiront au moins 12 0/0 des 300 fr. primitivement versés.

On peut également souscrire par lettre chargée adressée au directeur-gérant, A. ANSSART

et C<sup>e</sup>, et accompagnée d'une remise en billets de banque ou en mandats à vue, qu'on peut obtenir dans toutes les succursales de la Banque de France et chez tous les banquiers de province qui ont leurs correspondants à Paris.

Une notice, expliquant la combinaison sur laquelle est basée la Société, et faisant connaître l'organisation de l'administration, se délivre au siège social.

Une partie du capital étant déjà souscrite, LA CLÔTURE DE LA SOUSCRIPTION AURA LIEU TRÈS PROCHAINEMENT.

Un triple assassinat a été commis le 26 septembre dans la commune de Fos. A l'occasion de ce meurtre, qui a eu un grand retentissement dans ce pays, le *Courrier de Marseille* a reçu les détails suivants:

« Un crime affreux, et qui ne pourrait trouver de précédent que dans le forfait de Saint-Cyr, vient de jeter l'épouvante dans la commune de Fos (Bouches-du-Rhône). Le vendredi soir, 26 septembre, deux ouvriers d'origine espagnole arrivèrent à Fos et prirent gîte dans une petite auberge exploitée par le sieur Léautaud. Il n'y avait dans la maison, cette nuit-là, que l'aubergiste, sa femme, leur petite-fille, âgée de sept ans, et un habitant du village qui avait demandé asile à son voisin Léautaud parce qu'il était incommodé chez lui par les émanations d'une cuve. Le samedi, à trois heures du matin, les deux Espagnols se levèrent et appelèrent l'aubergiste dans une salle du rez-de-chaussée. Là ils le frappèrent à l'improviste de plusieurs coups de coutelas dans la poitrine. L'infortuné fit quelques pas et mourut; mais les assassins, craignant qu'il ne restât quelque vie à leur victime, lui coupèrent le cou jusqu'à la colonne vertébrale.

« La femme Léautaud, entendant un bruit inusité, accourut au secours de son mari; mais, à peine parvenue au rez-de-chaussée, elle fut immédiatement frappée à mort par ces bandits. Enfin l'enfant de sept ans, qui suivait sa mère, arrive en chemise au pied de l'escalier et, à son tour, elle a la tête tranchée et elle tombe dans la marre de sang qu'épanchaient les cadavres de son père et de sa mère. Au premier étage demeurait encore le voisin qui entendait cette scène horrible. Il comprit que sa mort était certaine s'il descendait auprès de ces monstres. Il sauta alors par une fenêtre, courut éveiller les plus proches voisins de la scène de carnage et s'évanouit après avoir dit en quelques mots ce dont il avait été témoin. Quelques hommes courageux se rendirent alors sur le théâtre du crime.

« Les assassins, après avoir accompli leur boucherie, fouillaient dans les meubles de l'étage supérieur pour découvrir de l'argent. L'un d'eux, après une vive résistance, a été arrêté: l'autre a pris la fuite par une porte de derrière donnant sur la campagne. L'individu arrêté a déclaré qu'il était Espagnol et se nommait Raspaï, et que son compagnon, Espagnol comme lui, s'appelait Jean-Raymond. Le signalement de ce dernier a été transmis dans toutes les directions, et nous espérons qu'il n'échappera pas aux recherches de la justice. Dans la soirée de samedi, M. le Procureur impérial et M. le juge d'instruction, arrivés sur les lieux, onvraient l'information.

« Dimanche, toute la population de Fos se

pressait aux obsèques des trois victimes de ce grand crime, et elle témoignait une douleur et une exaspération également légitimes. Ensuite les scellés ont été apposés à la maison de l'infortuné Léautaud, car cette famille ne se comportait que des trois personnes tuées, et elle a péri tout entière sous les coups de ce qu'il y a de pire dans l'espèce humaine, des voleurs assassins.»

Pour extrait: A. LAYTOU.

La hausse qui s'est produite dans ces derniers temps ayant amené un déclassement considérable dans les valeurs en attendant un emploi, la Banque de Capitalisation rappelle qu'elle reçoit en participation de ses opérations financières toutes sommes quelle qu'en soit l'importance. — Les bénéfices sont répartis tous les mois; les fonds peuvent être retirés aux mêmes époques. — Intérêts élevés et constants, disponibilité du capital, tels sont les avantages que procure l'union des capitaux centralisés par cette Banque. Le compte rendu du semestre écoulé et la circulaire explicative des opérations sont adressés franco sur demande. — Adresser les fonds par la poste ou les verser dans les succursales de la Banque de France, au crédit de MM. Sandrier et C<sup>e</sup>, rue du Conservatoire, n° 41, à Paris.

COMPAGNIE GÉNÉRALE.

DE NAVIGATION A VAPEUR SUR LES CANAUX.

Société en commandite, suivant acte passé devant M<sup>e</sup> AUMONT-THIÉVILLE, notaire à Paris.

FONDATEURS:

MM. Eugène Lacroix fils, ingénieur-mécanicien à Rouen.

Joly, constructeur à Argenteuil (S-et-Oise);

A. N. Godeaux, officier de la Légion d'Honneur, ancien Secrétaire Général de la Préfecture de Police;

Adolphe Daubigny, ancien Inspecteur de la navigation, l'un des principaux fondateurs de la C<sup>e</sup> du Touage de la Basse-Seine et de l'Oise, gérant.

1<sup>re</sup> Émission de 2,000 actions de 500 francs.

On souscrit à Paris, chez MM. L. Lauze et C<sup>e</sup>, banquiers, rue Chérubini, 4.

Pour les détails, voir notre numéro du 25 octobre.

Parmi les Médailles de l'Exposition de Londres, nous remarquons celle qui a été décernée à la Maison MENIER, pour « l'excellence et la qualité de son Chocolat. »

DÉJEUNERS des ENFANTS.

Pour fortifier les enfants et les personnes faibles de la poitrine ou de l'estomac, le meilleur et le plus agréable déjeuner est le RACAHOUT des Arabes de DELANGRENIER, rue Richelieu, 26, à Paris.

CHOCOLAT PURGATIF DE DESBRIÈRE.

Cet agréable purgatif se prend facilement et ne cause ni irritation, ni malaise. On le mange sec et on prend aussitôt une tasse de café, de thé au lait ou tout autre potage. — Dépôts dans toutes les Pharmacies. (EXIGER sur chaque boîte la signature DESBRIÈRE, car il y a des contrefaçons).

MAL de DENTS. — L'EAU du D<sup>r</sup> OMÉARA calme à l'instant la plus vive douleur. — Dépôts dans toutes les Pharmacies.

MERCURIALE GÉNÉRALE DU DÉPARTEMENT, DE LA 1<sup>re</sup> QUINZAINE D'OCTOBRE.

Phectolitre.	le quintal métrique.	
	22 <sup>e</sup>	28 <sup>e</sup>
Froment . . . . .	50	93
Méteil . . . . .	22	33
Seigle . . . . .	20	04
Orge . . . . .	15	25
Sarrasin . . . . .	14	66
Mais . . . . .	15	07
Avoine . . . . .	8	74
Haricots . . . . .	»	»

PAIN (prix moyen).  
1<sup>re</sup> qualité, 0<sup>e</sup> 37; 2<sup>e</sup> qualité, 0<sup>e</sup> 32; 3<sup>e</sup> qualité, 0<sup>e</sup> 29.  
Mercuriale des marchés aux bestiaux pour la 1<sup>re</sup> quinzaine d'octobre.

	Amenés.	Vendus.	Poids moyen.	Prix moyen du kilog.
Bœufs . . . . .	39	39	566 k.	0 <sup>e</sup> 65
Veaux . . . . .	82	82	81 k.	0 <sup>e</sup> 75
Moutons . . . . .	344	344	34 k.	0 <sup>e</sup> 55
Porcs . . . . .	34	34	146 k.	4 <sup>e</sup> 40

VIANDE (prix moyen).  
Bœuf 1<sup>er</sup> 04; Vache 0<sup>e</sup> 71; Veau 1<sup>er</sup> 43; Mouton, 1<sup>er</sup> 45 c.  
Pore, 1<sup>er</sup> 36.

VILLE DE CAHORS. Marché aux grains. — Mercredi, 25 octobre 1862.

	Hectolitres exposés en vente.	Hectolitres vendus.	PRIX moyen de l'hectolitre.	POIDS moyen de l'hectolitre.
Froment . . . . .	234	53	24 <sup>e</sup> 90	78 k. 240
Mais . . . . .	76	36	14 <sup>e</sup> 80	»

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

27 octobre 1862.

Au comptant:	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100 . . . . .	71 30	»	» 05
4 1/2 pour 100 . . . . .	98 50	»	» 50

28 octobre.

Au comptant:	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100 . . . . .	70 95	»	» 35
4 1/2 pour 100 . . . . .	98 45	»	» 35

29 octobre.

Au comptant:	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100 . . . . .	70 75	»	» 20
4 1/2 pour 100 . . . . .	98 40	»	» 05

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

Naissances.

- 27 octobre. Valet (Jean), Cabessut.
- 28 — Marabelle (Jean), Cabessut.
- 20 — Venès (Anne), rue Fénelon.

Décès.

- 25 — Besse (Emile), naturel, rue St-Maurice, 15 mois.
- 27 — Bares (Rose), repasseuse, St-Georges, 27 ans.
- 28 — Tressens (Marie-Joseph-Paul), rue de la Mairie, 10 jours.
- 28 — Bessou (Marie), jardinière, 84 ans, Cabessut.
- 28 — Caves (Marie-Justine), 46 mois, rue St-Barthélemy.
- 28 — Daudé (Bernard), ancien chef de bureau, 72 ans, boulevard sud.

Pour tous les articles et extraits non signés: A. LAYTOU

CAFÉ DE GLANDS DOUX



DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE.  
Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des îles, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint. — Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature: LECOQ ET BARGOIN.

Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m<sup>rs</sup> de comestibles

A VENDRE, en bloc ou à parcelles,

L'HOTEL DES AMBASSADEURS

S'adresser à M. Francès, à Cahors.

POUR VENDRE BEAUCOUP, VENDRE BON ET BON MARCHÉ

Aux Fabriques de France

MAISON GREIL

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison COURNOU, à l'angle de la rue Fénelon.

HABILLEMENTS TOUS FAITS

ET SUR MESURE

Formes élégantes et gracieuses, étoffes de la plus grande fraîcheur et de la plus haute nouveauté, confection d'un fini parfait, modicité de prix surprenante.

A LA VILLE DE CAHORS

SABRIÉ

Marchand Tailleur, rue de la Mairie, 6.  
a l'honneur de prévenir le public, que, comme par le passé, on trouvera dans ses magasins des habillements confectionnés à Paris ou par lui. Il ose espérer que les personnes qui l'honoreront de leurs visites seront satisfaites.

Il confectionne aussi sur mesure.

AVIS

Tilburys, Jardinières à deux roues, Voitures à quatre roues en tout genres, neuves et d'occasion, à vendre à de très-bons prix.

S'adresser à M. SEVAL, carrossier à Cahors, hôtel des AMBASSADEURS.

ÉLIXIR ANTI-RHUMATISMAL de SARRAZIN-MICHEL, d'Aix.  
Guérison sûre et prompt des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciatique, migraines, etc., etc.  
10 fr. le flacon, n° 40 jours de traitement. Un ou deux suffisent ordinairement.  
Dépôt chez les principaux Pharm. de chaque ville.

Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU.

AU PAUVRE DIABLE

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS

VENTE EN LIQUIDATION

Le sieur LABIE a l'honneur de prévenir le Public qu'ayant contracté des engagements très-sérieux envers une maison de Paris, engagements qu'il doit remplir au 1<sup>er</sup> janvier prochain, il vendra, à partir de ce jour, toutes les marchandises de son magasin à 25 et 30 pour cent de rabais. — Malgré la hausse qui existe de 40 à 50 % sur l'article coton, ces mêmes articles seront vendus, chez M. Labie, toujours aux mêmes conditions.

L'ÉLECTRICITÉ

Est le seul traitement moderne et efficace contre une foule d'affections RHUMATISME, PARALYSIE; NÉVRALGIES; ASTHME, et toutes les souffrances de l'organisme

LA BROUSSE VOLTA-ÉLECTRIQUE du Docteur HOFFMANN (de Berlin).

Journelement employée par les autorités de la science médicale, est le seul appareil bon marché dont tout le monde puisse se servir sans aucun préparatif, sans secousse et sans danger. Elle rend très vite la chaleur, la sensibilité, et le mouvement; les cas de guérison chaque jour constatés sont considérables.

A Paris, chez L. BRANDUS, boulevard Bonne-Nouvelle, 55, Paris.

Prix: 20 f. ajouter 50 c. pour recevoir FRANCO, en province, contre mandat de poste

LIBRAIRIE UNIVERSELLE

J. U. CALMETTE, A CAHORS.

L'Art de découvrir les SOURCES, par M. l'abbé Paramelle, 2<sup>e</sup> édition, 1 vol. in-8°. 5fr.